

Office FiT

Repensons vos bureaux de demain

Adapt  
Evolve

Improve

savills

Post-Covid

## Les retraités épargnés par la crise économique

La pension moyenne nette augmentera de 1,2 % en 2020 alors que le revenu moyen par tête des actifs diminuera de 5,3 %



©Freepik



*Mécomptes publics, François Ecalle*

Les personnes les plus âgées sont plus particulièrement vulnérables et ont payé un très lourd tribut au Covid-19 avec un fort taux de mortalité. Il n'en demeure pas moins que les retraités sont épargnés par la crise économique, comme vient de la montrer un document publié par le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR).



Selon ce document, la pension moyenne nette augmenterait de 1,2 % en 2020. Cette hausse résulte de la revalorisation de 1,0 % des pensions brutes de 80 % des retraités (les pensions des 20 % de retraités dont les revenus sont les plus élevés ont été partiellement désindexées en 2019 et 2020, ce qui s'est traduit par une revalorisation de 0,3 % en 2020). De plus, une partie des retraités a bénéficié d'une baisse du taux de la CSG sur les pensions. Enfin, la pension nette moyenne augmente mécaniquement en raison d'un effet de noria : les pensions des nouveaux retraités sont en moyenne supérieures à celles des retraités qui décèdent dans l'année.

“La pension nette moyenne augmente mécaniquement en raison d'un effet de noria : les pensions des nouveaux retraités sont en moyenne supérieures à celles des retraités qui décèdent dans l'année”

Le secrétariat du COR estime la baisse du revenu moyen par tête des actifs à 5,3 % en 2020. Une partie des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) aura été placée en chômage partiel pendant un certain temps et aura alors reçu 84 % de leur salaire net. Beaucoup de salariés en contrats courts et de nouveaux demandeurs d'emploi, ainsi qu'une partie des salariés en CDI, se seront retrouvés au chômage. Les indépendants auront perdu une part importante de leurs revenus. Pour certains d'entre eux et pour les actionnaires de sociétés, cette baisse aura pris la forme d'une réduction des dividendes.

### Les fonctionnaires épargnés aussi

Une catégorie d'actifs a toutefois été épargnée par la crise économique : les fonctionnaires et les agents sous statut, ou en CDI, des entreprises publiques. Ceux qui sont placés dans une situation équivalente au chômage partiel – l'autorisation spéciale d'absence – continuent en effet à recevoir 100 % de leur rémunération. En outre, il n'y a pas de licenciements économiques dans le secteur public.

En 2019, le niveau de vie des retraités était égal à 105 % du niveau de vie moyen des ménages français, ce qui constituait une situation exceptionnelle en Europe. Dans presque tous les autres pays, le niveau de vie des retraités était en effet inférieur au niveau de vie moyen de la population. En 2020, selon le secrétariat du COR, le niveau de vie des retraités serait supérieur à 110 % du niveau de vie moyen des ménages français.

“Une catégorie d'actifs a toutefois été épargnée par la crise économique : les fonctionnaires et les agents sous statut, ou en CDI, des entreprises publiques”

Le document du COR montre que le niveau de vie relatif des retraités évoluera différemment d'un pays à l'autre en 2020 en fonction des caractéristiques générales (répartition/capitalisation) et de certains paramètres (règles d'indexation) des régimes de retraites. Il note que deux pays (le Royaume-Uni et la Suède) envisagent déjà de modifier les règles d'indexation des retraites pour faire participer, au moins partiellement, les retraités au financement des effets de la crise sanitaire.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

### A lire également

[Mécomptes publics - la chronique de François Ecalle](#)